

28 novembre 2007

COMPTE RENDU RÉUNION SÉCURITÉ (Assemblée générale du 23 Novembre 2007)

Nous rappelons que l'ensemble des riverains avait été convié à cette réunion. Des représentants des polices de Sceaux et d'Antony auxquels préalablement, on avait remis les résultats de l'enquête sécurité, sont venus s'exprimer, à tour de rôle, sur ce sujet.

Il s'avère que le sujet a vivement intéressé tous les participants, puisque à la suite de l'intervention des représentants de la police, s'est ouvert un vaste débat.

SYNTHÈSE DES DEBATS

I) QUE FAIT OU QUE PEUT FAIRE LA POLICE ?

- La police fait des rondes régulières dans le lotissement et contrôle des individus jugés « suspects » par leur attitude ou leur comportement.

- Elle intervient dans les plus brefs délais possibles, pour venir en aide à toute personne demandant une intervention, pour quelque cause que ce soit. À cet égard, il est vivement conseillé **d'appeler le 17 qui regroupe tous les appels et permet d'envoyer sur place la brigade la plus proche du lieu d'appel.**

Elle semble tenir une statistique du méfait signalé, mais ce point n'a pas été vraiment abordé. Des chiffres de méfaits commis dans le lotissement ont été communiqués par le représentant de la police de SCEAUX, mais aucun chiffre ne nous a été fourni pour ANTONY. À SCEAUX, après une accalmie dans les années 2004 et 2005, **41 incidents auraient été enregistrés en 2007**, ce qui est très inférieur au 51 incidents qui nous ont été signalés. Ceci est imputable au fait que certains riverains ne portent pas plainte. C'est regrettable !

Il est bien évident, que ces rondes étant aléatoires, la police a peu de chances d'appréhender un malfaiteur en flagrant délit.

Il y a lieu donc, pour les riverains de prendre toutes les mesures possibles pour améliorer leur sécurité, mais surtout, en cas d'incident, de prévenir le plus rapidement possible la police pour qu'elle puisse appréhender les malfaiteurs. À cet égard les représentants de la police et plusieurs intervenants ont donné quelques conseils.

La police organise, chaque année, une opération tranquillité vacances. Il convient de donner toute information à la police sur ses dates d'absence. Lors des rondes, une attention toute particulière sera apportée aux propriétés recensées.

II)-PRÉCAUTIONS À PRENDRE ET ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR AMÉLIORER NOTRE SÉCURITÉ

Les représentants de la police de Sceaux et d'Antony ont insisté sur le fait qu'il ne fallait pas avoir peur de déranger la police qui serait prête à intervenir à tout instant.

1) Signaler tout individu jugé suspect par son comportement qui:

- Porte une attention appuyée aux maisons
- Circule sur les voies du RER

Ce point a été évidemment fort débattu, car il n'est pas facile de savoir si un individu est suspect ou non. Dans tous les cas, la police pourra faire un contrôle d'identité.

2) Éviter de laisser des papiers trop longtemps dans un boîte à lettres. Il est également déconseillé de mettre son nom sur la boîte à lettres.

3) Demander en cas d'absence à un ou à des voisins de prendre le courrier, surveiller la maison, et éventuellement, ouvrir les volets pour simuler une présence. **Prévenir la police en cas de déclenchement d'alarme.**

4) Ne pas laisser dans les jardins des échelles, tables ou tout matériel permettant aux malfaiteurs d'entrer par l'étage ce qui est assez fréquent, parce que les étages sont moins protégés que le rez-de-chaussée.

5) Ne pas oublier dans le jardin des outils tels que des pelles ou des pioches susceptibles de faciliter une effraction.

6) En cas de prise de courant extérieure, prévoir une rupture de l'alimentation, ces prises pouvant alimenter des outils facilitant les effractions.

7) Protéger les soupiraux.

8) Ne pas faire appel aux personnes qui font des offres de service dans les boîtes aux lettres et qui peuvent faire du repérage.

III) ALARMES ET CAMBRIOLAGES

Suite à un recensement rapide à main levée des participants, il est apparu que la plupart d'entre eux disposait d'un système d'alarme.

Si l'on s'en tient aux réponses que nous avons reçues, il apparaît que l'alarme n'est pas l'arme absolue contre les cambriolages. Parmi les incidents recensés, nous avons noté :

- a) Le cambriolage s'effectue, la nuit, en présence des habitants, donc l'alarme n'est pas branchée.
- b) L'effraction a lieu à l'étage moins bien protégé → Il suffit, bien souvent de casser un carreau pour entrer et, en été, bien des fenêtres à l'étage restent ouvertes.
- c) Le cambrioleur rampe sous le radar, toujours bien visible.
- d) Parfois, l'alarme est neutralisée.

Lorsque l'alarme se déclenche son bruit fait fuir le cambrioleur. La tentative de cambriolage échoue lorsque le voisin appelle la police suite à un déclenchement d'alarme.

IV) COMMENT MIEUX SE PROTEGER

Une personne parmi les participants qui travaille dans le milieu de la protection a formulé un certain nombre d'observations. Nous les avons complétées à partir de notre propre expérience.

1) Les systèmes d'alarme doivent se déclencher, avant que le cambrioleur ne s'introduise dans la maison. Il est évident que les seuls radars intérieurs ne remplissent pas cette condition. Parfois, ce déclenchement s'avère suffisamment dissuasif pour qu'il prenne la fuite.

2) La rapidité de réaction est un élément essentiel. La police peut être avertie par les voisins.

3) L'alarme est reliée à une société de surveillance qui 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 prévient le propriétaire (et) (ou) un voisin **qui appellera, à son tour la police**. À noter que l'appel de la police ne peut pas en théorie être fait par la société de surveillance, comme nous l'a confirmé le représentant de la police. Avec les systèmes de transfert d'appel et les portables, on peut à tout moment être prévenu.

4) Avoir un système d'alarme à zones définies. En cas de présence, notamment la nuit, l'alarme reste activée, à l'exception des zones de passage qu'on peut désactiver.

V) DOMMAGES CAUSES AUX VÉHICULES

Il apparaît que c'est une véritable plaie dans notre lotissement. Dans l'enquête, nous avons recensé 43 dégradations ou vols d'accessoires. Dans la plupart des cas, il s'agit de vandalisme. Souvent des vitres ont été brisées en vue de voler un hypothétique GPS.

En général, les méfaits se sont toujours passés la nuit. Il semble difficile de trouver une solution si l'on n'a pas la possibilité de rentrer son véhicule dans un garage ou à défaut dans une allée de son jardin.

Si tel n'est pas le cas, ne rien laisser dans le véhicule, effacer toute trace de ventouse sur le pare brise permettant de se rendre compte qu'on est propriétaire d'un GPS, équiper les jantes d'anti-vol de roues **à garder à l'intérieur de la maison avec les clefs**.

Quelques riverains relèvent que ces incidents sont facilités par l'éclairage défectueux de certaines rues.

VI) VOL PAR RUSE OU À LA FAUSSE QUALITÉ

Un riverain a signalé que des individus revêtus de faux uniformes de police et munis de fausses cartes avaient essayé de s'introduire dans sa maison. Il convient donc d'être extrêmement prudent, de demander à quelle brigade, ils appartiennent et de se renseigner par voie téléphonique (Appel du 17)

Il en est de même pour tout représentant de l'EDF, GAZ ou EAU. Bien souvent, on est averti de leur date de passage, mais il faut avoir à l'esprit que cette information peut être connue par des malfaiteurs.

VII) CONCLUSIONS

La police peut nous aider, mais nous restons en grande partie responsables de notre propre sécurité. Comme tout, la sécurité a un prix et il est clair que notre sécurité dépend en partie **mais pas seulement** des moyens qu'on lui consacre que ce soit par la mise en place de fermetures solides que l'installation de systèmes d'alarme performants, les deux n'étant pas, bien entendu, incompatibles.

Il y a une certaine analogie entre la sécurité des automobiles et celle des habitations. Si vous circulez avec un véhicule moderne 5 étoiles au crash test, équipé de nombreux air bags, freinage ABS, système de contrôle de trajectoire, et maintenant « alarme anti endormissement », vous avez moins de chances d'avoir un accident grave qu'avec un véhicule qui se plie au moindre choc, se met en travers en cas de freinage sur sol mouillé, ect., **mais vous n'êtes pas protégé à 100 % contre un accident grave.**

Il peut en être de même pour la sécurité de notre habitation. Nous avons peut-être un système de sécurité totalement obsolète qu'il convient soit de moderniser soit de renouveler.

Mais l'essentiel, c'est de ne pas vivre isolé dans sa tour d'ivoire, d'avoir de bonnes relations avec les voisins pour qu'ils ne restent pas indifférents en cas de besoin. Aider les proches, se faire aider par eux tel doit être notre comportement, tant il est vrai que notre sécurité n'est pas seulement une question de moyens mais aussi d'urbanité, c'est-à-dire, comme le disait Jean Giraudoux « *Le respect d'autrui et de soi-même qui s'appelle d'ailleurs à juste titre, l'urbanité* ».

Notre association, depuis 1930, ne cesse de développer cet esprit d'urbanité. Elle vous permettra de mieux nous connaître, c'est-à-dire à mieux nous apprécier et nous vous invitons tous en 2008 à venir nous rejoindre en adhérant à l'association.

Le Conseil d'Administration